

COMPTE- RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15.05.2023 – 18h00

PRÉSIDENCE : M. Jean-Michel Losego, Maire

PRESENTS : Mmes Laurence Darnise, Monique Bergès, Marie-Hélène Langlois-Fleurigeon, Dominique Saintignan
MM Philippe Bertrand, Bernard Gabas

POUVOIRS :

ABSENTS : Mmes Sylvette Bonnemaison-Fitte, Aurélie Ducourant
MM. Alex Paute, Pascal Boisard, Julien Guyomard, Emmanuel Saint-Laurans

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents ou représentés : 7

Date de convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : Laurence Darnise

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2023 envoyé aux élus le 11 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DOMAINE ADMINISTRATIF

- Renouvellement et actualisation du contrat de concession gaz :

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement de la concession Gaz qui arrive à son terme.

En synthèse, c'est la continuité du contrat précédent, des évolutions sont cependant apportées : évolutions 2014 avec une redevance R1 en plus de la redevance d'occupation du domaine public déjà existante (RODP) ; cette nouvelle R1 est estimée à 1 702 €uros environ par an. Elle sert normalement à contrôler nos missions de service public et donc à financer un organisme de contrôle.

En 2020, les nouveaux contrats de concession ont rajouté un volet énergie renouvelable avec l'ajout des gaz verts. A cette exception près, le contrat est exactement le même qu'il y a 30 ans.

Les contrats de concessions sont validés et négociés pour les communes par la FNCCR et validés par la CRE (commission de régulation de l'énergie.)

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Ouverture poste permanent adjoint technique :

Le contrat de Mme DENAX Fabienne, agent contractuel de la commune, arrive à expiration au 31 août prochain. Il convient de procéder au renouvellement de sa mission (gestion tickets cantine). Après discussion, il est acté l'ouverture d'un poste permanent d'une durée hebdomadaire de 6h18 annualisé à compter du 1^{er} septembre 2023.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

DOMAINE TRAVAUX

- Rénovation école maternelle : résultat de l'appel d'offres et choix des entreprises :

En séance du 7 mars 2022, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle dont le coût des travaux de cette opération a été fixé à 271 000 € HT hors études.

Les études de conception sont à présent terminées et la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 21 mars 2023, selon la procédure adaptée ouverte pour les 4 lots différents :

- 01 : Charpente, couverture, isolation toiture, zinguerie, désamiantage
- 02 : Menuiseries extérieures, serrurerie
- 03 : Isolation extérieures, traitement des façades, peintures
- 04 : Plomberie, ventilation, chauffage, électricité

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la Commande publique, les candidats avaient jusqu'au 24 avril 2023 à 12h pour remettre une offre.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants pour chacun des 4 lots :

- Valeur technique pour 55 % de la note globale
- Prix pour 45 % de la note globale.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10/05/2023 afin de proposer l'analyse des offres reçues et propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes ainsi que précisé ci-dessous :

Lot 1 :

Montant des offres à l'ouverture des plis :

Entreprises (par ordre croissant des offres)	Montant Acte d'Engagement en € HT					Ecart en % (solution de base)	
	Base	Option n°1	Option n°2	Option n°3	TOTAL	Par / moins disant	Par / estimation (base)
DUBARRY	73 047,60	0,00			73 047,60	-	-35,62 %
MOREIRA	78 041,00	0,00			78 041,00	6,84 %	-31,22 %
ANTRAS	87 583,11	0,00			87 583,11	19,90 %	-22,81 %

Récapitulatif des notes pondérées :

Entreprises (par ordre croissant des offres)	SOLUTION DE BASE			
	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
DUBARRY	9,00	10,28	19,28	1 ^{er}
MOREIRA	8,42	10,06	18,48	2 ^{ème}
ANTRAS	7,50	10,28	17,78	3 ^{ème}

La commission d'appel d'offres retient l'entreprise DUBARRY Afin d'assurer la mission du lot 1 pour un montant de 73 047,60 €HT.

Lot 2 :

Montant des offres à l'ouverture des plis :

Entreprises (par ordre croissant des offres)	Montant Acte d'Engagement en € HT					Ecart en % (solution de base)	
	Base	Option n°1	Option n°2	Option n°3	TOTAL	Par / moins disant	Par / estimation (base)
FOURCADE	98 995,40	23 891,68			122 887,08	-	-18,00 %
LOUGARRE	122 938,36	23 812,26			146 75,62	24,19%	1,83 %

Récapitulatif des notes pondérées :

SOLUTION DE BASE				
Entreprises (par ordre croissant des offres)	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
FOURCADE	9.00	11.00	20.00	1 ^{er}
LOUGARRE	7.24	8.25	15.49	2 ^{ème}

SOLUTION DE BASE + OPTIONS				
Entreprises (par ordre croissant des offres)	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
FOURCADE	9.00	11.00	20.00	1 ^{er}
LOUGARRE	7.53	8.25	15.78	2 ^{ème}

La commission d'appel d'offres retient l'entreprise FOURCADE afin d'assurer la mission du lot 2 pour un montant de 122 887,08 €HT options comprises.

Lot 3 : Ets CHENAY

Montant des offres à l'ouverture des plis :

Entreprises (par ordre croissant des offres)	Montant Acte d'Engagement en € HT					Ecart en % (solution de base)	
	Base	Option n°1	Option n°2	Option n°3	TOTAL	Par / moins disant	Par / estimation (base)
CHENAY	60 959,35	9 230,50			70 189,85	-	-42.47%
ENDUIT COUSERANS	72 193,12	9 275,24			81 468,36	37,48%	-31.87%
SOL FACADE	86 700,00	6 814,00			93 514,00	65,10%	-18.18%

Récapitulatif des notes pondérées :

SOLUTION DE BASE (APRES NEGOCIATION)				
Entreprises (par ordre croissant des offres)	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
CHENAY	9,00	10,28	19,28	1 ^{er}
ENDUIT COUSERANS	7,59	9,57	17,16	2 ^{ème}
SOL FACADE	6,32	10,28	16,60	3 ^{ème}

SOLUTION DE BASE + OPTIONS (APRES NEGOCIATION)
--

Entreprises (par ordre croissant des offres)	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
CHENAY	9,00	10,28	19,28	1 ^{er}
ENDUIT COUSERANS	7,75	9,57	17,32	2 ^{ème}
SOL FACADE	6,75	10,28	17,03	3 ^{ème}

La commission d'appel d'offres retient l'entreprise CHENAY afin d'assurer la mission du lot 3 pour un montant de 70 189,85 €HT options comprises.

Lot 4 : Ets MONTES BATI SERVICES

Montant des offres à l'ouverture des plis :

Entreprises (par ordre croissant des offres)	Montant Acte d'Engagement en € HT					Ecart en % (solution de base)	
	Base	Option n°1	Option n°2	Option n°3	TOTAL	Par / moins disant	Par / estimation (base)
MBS	41 295,26	0,00			41 295,26	-	-16,32%

Récapitulatif des notes pondérées :

SOLUTION DE BASE (APRES NEGOCIATION)				
Entreprises (par ordre croissant des offres)	Note pondérée PRIX	Note pondérée VALEUR TECH.	Note Globale	Classement sur l'ensemble des critères
MBS	9,00	8,47	17,47	1 ^{er}

La commission d'appel d'offres retient l'entreprise MONTES BATI SERVICES afin d'assurer la mission du lot 4 pour un montant de 41 296,25 €HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir les classements proposés par la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune d'Aurignac, à signer en tant que besoin, tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Conventions de servitude avec le Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne :

- Chemin du Boué

Dans le cadre d'une demande de branchement d'un administré sis chemin du Boué – parcelle B1392, le SDEHG a transmis à la commune une convention de servitude pour la réalisation d'un projet de construction d'une ligne électrique traversant des parcelles nous appartenant.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver la convention de servitude ASD.ER 84 et ainsi pouvoir procéder à cette réalisation.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Place du Foirail

Dans le cadre d'une demande de pose et branchement d'un coffret prises marché sur la place du foirail, le SDEHG a transmis à la commune une convention de servitude ainsi qu'une convention de reconnaissance de servitude légale.

Il est demandé au conseil municipal est tenu de délibérer pour approuver la convention de servitude ASD.ER 84 ainsi que la convention de reconnaissance de servitude légale et ainsi pouvoir procéder à cette réalisation

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

- Financement opération cheminement doux :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions des organismes bancaires que sont la Banque des Territoires, la Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole concernant le financement de l'opération « cheminement doux ». A leur lecture, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a retenu retenir les propositions du Crédit Agricole comme suit :

Prêt Long Terme : 60 000 € - Taux fixe :3,92% - durée : 20 ans- éch trimestrielles

Prêt relais + TVA : 300 000 € - Taux fixe : 4,12 % - durée 2 ans – éch annuelles

- Ensemble des DIA depuis le précédent CM :

N° Dossier	Nom du propriétaire	Adresse du terrain Réf. cadastrale	Nature du bien vendu	Prix de vente	Décision
1	FERRERE Pierre	Cimetière AB 8 -9	Terrain agricole	900 €	Renonciation
2	MARTELET Patrick	6, Rue du Clôt AB 148 - 198	Bâti	168 000 €	Renonciation
3	MARTELET Christophe et Carole	5-9 Rue de l'Allée AB 507	Bâti	185 000 €	Renonciation
4	DUCLOS Georges	368, Chemin de la fontaine vieille B 1269-1273-1276	Bâti	189 000 €	Renonciation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.